

L'ÉCHO DU PAYS

INDUSTRIE, PROSPERITE ET UNION.

ST. CHARLES VILLAGE DEBARTZCH.

VOL. I. }

JEUDI, 7 MARS 1833.

{ NO. 2.

PROSPECTUS.

L'ECHO DU PAYS.

Il est d'usage avant de faire paraître un Journal Nouveau, de donner au public un précis de sa destination et du but que se proposent les Editeurs. Nous nous conformerons à cet usage, et nous allons en peu de mots, expliquer nos intentions.

Nous embrasserons tout ce qui peut être utile à notre pays, tout ce qui peut servir à accélérer les progrès des lumières dans cette province malheureusement trop isolée, et à éclairer sur ses droits un peuple trop négligé, par ceux à qui leur position administrative devrait faire un devoir de s'occuper de son instruction; notre papier, comme son titre l'annonce, sera l'Echo des sentiments de la nation, sa voix toujours sincère sera prête à s'opposer sans cesse à toute violation des droits du peuple, et à encourager tout ce qui pourra servir les intérêts du Canada.

Parmi les moyens de répandre les lumières chez un peuple et d'avancer rapidement sa civilisation, le plus efficace, sans doute, et le plus nécessaire, est l'éducation; aussi nous occuperons nous spécialement de cet important objet; nous nous efforcerons d'offrir au public les principes d'éducation les plus sûrs, et de lui en suggérer les moyens les plus prompts. C'est surtout à l'éducation préliminaire que nous nous attacherons; c'est aux habitants de nos campagnes que nous prêcherons la nécessité de faire donner à leurs enfants une instruction qui les mette à même de sentir leurs besoins politiques et de connaître leurs devoirs sociaux, c'est à eux que nous tâcherons d'en tracer la route la plus facile.

La religion étant un des liens les plus fermes de tout ordre social, et dans une province comme celle-ci, un clergé national et vénéré devant être un des plus forts appuis des véritables intérêts du peuple, nous nous plairons à enseigner à ce peuple à respecter cette religion que ses pères lui transmettent, et que sa constitution lui conserve; cette religion qui, par les réunions qu'elle nécessite, devient un des remparts les plus sûrs contre les funestes projets de division qu'ont formés les ennemis du pays.

La politique étrangère ne sera point exclue de notre feuille; mais sans entrer dans de profondes discussions de droits, que nous laisserons à des journaux plus spécialement consacrés à cet objet, nous nous contenterons de donner à nos lecteurs, un résumé des faits qui pourront être de quelque intérêt pour eux et un aperçu des résultats généraux.

La politique de notre pays nous touchant de plus près, et offrant à ses habitants un attrait plus naturel, nous nous en occuperons aussi d'une manière plus spéciale. Nous essayerons de faire sentir ce qui serait avantageux aux Canadiens, et de repousser ce qui pourrait blesser leurs droits mais tout en combattant ce que nous appercevons de vicieux, nous prêcherons sans cesse le maintien de l'ordre et le respect aux lois. Amis sincères de nos institutions, nous sommes éloignés des principes séditieux comme d'une servile dépendance.

Loin de nous surtout les personnalités odieuses qui trop souvent souillent les pages de nos feuilles périodiques. Ce sont les actes que nous attaquerons et non les hommes; l'Echo de la Vérité, l'Echo des sentiments du Peuple, ne sera jamais celui des animosités personnelles.

Notre seul but est le bien du Canada, et c'est à l'obtenir que nous mettrons tous nos soins. Dictés par une profonde conviction, et fruits de la persuasion intime de notre conscience, nos principes seront surtout invariables; honte à celui qui séduit par l'espoir des honneurs, ou l'appât de l'or, consent à vendre sa conscience ou sa plume! la fortune peut l'étourdir un instant; mais si la volage déesse lui retire ses faveurs et l'abandonne, que lui reste-t-il au dedans, le remords, au dehors le mépris universel. Quiconque trahit une fois la confiance d'un Peuple, la perd pour toujours et ne la recouvrera jamais. Tous ses efforts pour effacer la tache dont il a fletri son nom, resteront vains et sans succès. L'inconstance en matière politique est souvent le fait d'un homme sans honneur, et toujours, au moins celui d'un homme faible et peu sage. Pour nous toujours fidèles au vrai patriotisme, nous marcherons d'un pas ferme à notre but, quelque soient les événements, la liberté raisonnable et constitutionnelle nous verra toujours sous ses étendards.

Pour plaire à nos lecteurs et intéresser leur bon goût, nous leur offrirons dans chacun de nos numéros quelques mélanges littéraires, des morceaux choisis dans les chefs-d'œuvre nouveaux, des extraits instructifs et amusants des ouvrages les plus modernes et les plus distingués. Nous avons promis de nous occuper de tout ce qui pourrait être utile au pays; nous ne pouvons donc nous en tenir

aux sujets que nous venons d'ébaucher; les arts industriels méritent de trouver place dans nos colonnes, et nous devons tendre de toutes nos forces à les perfectionner, et à aider le pays à triompher des obstacles que lui opposent son isolement et sa dépendance coloniale. Le plus intéressant comme le plus ancien de tous les arts est sans contredit l'agriculture; ce fut dans le sein de la terre que l'homme puisa ses premières richesses, et cette nourrice toujours féconde, si elle n'offre que des épines à l'homme indolent, est encore prête à payer des plus riches trésors les soins du cultivateur laborieux.

Cet art le plus nécessaire de tous, et la cause première de la richesse d'un pays, et art que les européens ont porté à une grande perfection dans certaines parties de leur continent, est susceptible, ici, d'améliorations considérables. C'est à les produire que nous nous appliquerons, et pour y réussir, nous donnerons aux cultivateurs les préceptes des hommes les plus éclairés en ce genre, et nous leur ferons part des découvertes nouvelles, de celles, du moins, que le sol et le climat peuvent comporter.

Ce n'est point seulement la manière de cultiver que les habitants de nos campagnes doivent chercher à rendre plus parfaite; il est encore un point fort essentiel pour eux, nous voulons parler de l'économie rurale et domestique; s'il est plus difficile de recueillir que de semer il est plus difficile encore de conserver la récolte et de l'employer à propos. L'économie rurale bien entendue et pratiquée avec soin, offre d'immenses avantages; c'est par elle que les cultivateurs voient prospérer leurs travaux, par elle seule ils apprennent à ne point prodiguer le fruit de leurs sueurs; les leçons qu'ils trouveront dans notre feuille, leçons que nous puiserons dans les meilleurs auteurs et dans nos propres observations, pourront leur servir de règle à cet égard. Nous offrirons à leur émulation l'exemple de ses peuples et des hommes qui se distinguent le plus dans les diverses branches de l'agriculture et de son économie, et en développant les procédés et les moyens que ces hommes et ces peuples emploient avec succès, nous les engageons de toutes nos forces à les imiter.

Il nous reste encore à parler des sciences appliquées aux arts et aux manufactures convenables au pays; cet objet important, si nécessaire et si négligé, ne sera point passé sous silence.

Nous essayerons de faire ressortir les immenses avantages qui résulteraient pour le Canada de diverses manufactures et exploitations qu'il serait facile d'y introduire, et d'exciter nos compatriotes par la vue des biens qu'en retirent nos voisins et tous les peuples industriels, à se livrer eux-mêmes à cette branche de commerce.

Voilà, en peu de mots, quels sont les objets que nous aurons à traiter dans le journal que nous allons offrir au public nous nous plairons à le répéter encore, toutes nos feuilles seront consacrées à la défense de nos droits et à la conservation des libertés constitutionnelles du Canada. C'est là l'unique but que nous nous proposons, nos écrits seront aussi sincères que nos intentions sont pures et droites.

C'est aux vrais patriotes que nous nous adressons, ce sont eux que nous ne cesserons d'exhorter à combattre pour la bonne cause, et à maintenir vaillamment les intérêts d'un peuple que ses ennemis cherchent à diviser, et qui ne peut trouver que dans son union la force nécessaire pour leur résister.

C'est à vous, aussi Canadiens qu'égaré un zèle mal entendu ou qui chancellez entre vos devoirs et les séductions d'un parti qui ne veut que votre asservissement, nous osons nous flatter que vous ne serez point sourds à notre appel, et que bientôt vous vous joindrez à nous pour marcher sous la bannière libérale.

Trop heureux si pour prix de nos efforts nous pouvons tout à la fois plaire nos lecteurs et faire le bien de notre patrie.

St. Charles, 1er Janvier, 1833.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Le journal sera publié toutes les Semaines; avis sera donné de la publication du premier No. le format sera à peu près semblable à celui des autres Journaux. La partie Typographique sera soignée.

La Souscription sera de DIX CHELINS par an, payable par semestre et d'avance, les annonces seront insérées aux prix ordinaires. On souscrit à Québec, chez MM. Fréchette et cie, au Bureau du Canadien, et chez M. Neilson et Cowan, à Montréal, chez M. Fabre et cie. Libraires, et au Bureau de la Minerve, aux Trois-Rivières, chez M. Desfossés; à St. Charles, chez M. Fortin, imprimeur de ce Journal, chez qui l'on recevra toutes lettres affranchies ayant rapport à sa publication.

PARLEMENT PROVINCIAL DU BAS-CANADA. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Le bill d'éducation, le bill des petites causes, et le bill pour l'institution des filles repenties ont passé.

Le bill pour rendre vacans les sièges des membres de l'Assemblée qui acceptent des charges de profit, ou qui deviennent comptables des deniers publics, a été lu une seconde fois et référé à un comité spécial.

Il est ordonné que W. Smith Sewell, écrl. shérif de Québec, comparaisse lundi prochain devant le comité sur les événements du 21 mai, et d'apporter avec lui des extraits corrects certifiés de ses listes générales de grands jurés pour la Cour du Banc du Roi et la Cour d'Oyer et Terminer, tels extraits comprenant les noms des premiers 240 et des derniers 240 jurés, et les lieux de leur résidence, tels que mentionnés dans les dites listes générales.

Il est ordonné que M. Augustin Lognon, charon, M. Pierre Lebert, boucher, et M. Louis Lussier, aubergiste, tous de Montréal, comparassent le 1er de mars prochain devant le dit comité.

Il est aussi ordonné que Michael Koan, cordonnier, de Québec, comparaisse devant le dit comité lundi prochain.

M. le Secrétaire Craig remet à la barre.
1o. Copie d'une dépêche de Lord Goderich, en date du 29 novembre 1832, informant Lord Aylmer que Sa-Majesté avait confirmé la suspension de M. Stuart de l'office de Procureur Général, et avait nommé M. Ogden à sa place.

La dite dépêche comme suit:—
COPIE.

No. 156
Downing Street,
20 Novembre 1832.

MONSIEUR,
J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie qu'ayant pleinement et mûrement considéré les diverses pièces qui m'ont été transmises par votre Seigneurie et par M. Viger en explication des motifs qui ont porté la chambre d'Assemblée du Bas-Canada à présenter à votre Seigneurie une adresse demandant la destitution de M. Stuart de l'office de Procureur-Général de cette province en conséquence de laquelle votre Seigneurie l'a suspendu de son office, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fut connu, avec divers autres documents que M. Stuart m'a transmis pour sa propre justification, et ayant profité de l'assistance du procureur général et du solliciteur général pour venir à une décision sur cette affaire, j'ai trouvé qu'il était de mon devoir d'aviser Sa Majesté de confirmer la suspension de M. Stuart. Je profiterai d'une autre occasion pour expliquer à Votre Seigneurie les raisons qui m'ont induit à aviser Sa Majesté de nommer quelque autre personne à l'office de procureur général du Bas-Canada. Conformément à ma recommandation il a plu à Sa Majesté de nommer M. Ogden, Solliciteur général, pour succéder à M. Stuart, et je dois prier votre Seigneurie de choisir quelque monsieur capable de remplir cette charge, pour être solliciteur général.

J'ai l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

(Signez) GODERICH,
Lieut. Général,
LORD AYLMER, C. C. B.
&c. &c. &c.

2o. Copie d'une autre dépêche du 7 décembre 1832, à Lord Aylmer expliquant les raisons qui ont porté le ministre à aviser Sa Majesté à suspendre M. Stuart.

La dite dépêche comme suit:—
COPIE.

No. 159
Downing Street,
7 Décembre 1832.

MONSIEUR,
Dans ma dépêche du 20 novembre No. 156, je vous marquai que je saisis la première occasion qui se présenterait pour communiquer plus en détail avec Votre Seigneurie sur l'affaire de M. Stuart, et je vais donc entrer dans l'explication des raisons pour lesquelles j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aviser Sa Majesté de confirmer sa suspension.

Les témoignages que j'ai devant moi établissent, à mon avis, la conclusion que, le Procureur Général du Bas-Canada devant par devoir, aviser le gouvernement de cette province, il a permis et encouragé

comme étant nécessaire l'émission de nouvelles commissions pour les notaires, induisant le gouvernement de même que le public à croire que tel était le cas, pendant qu'il paraît avoir été d'avis qu'une telle nécessité n'existait pas, et que par là il a obtenu certains honoraires, qu'il savait ne pouvoir être également exigés, à moins que le renouvellement des commissions fut nécessaire. Si cependant les commissions eussent dû être renouvelées, je ne vois pas que les altérations qu'il a introduites dans leur forme, l'eussent justement exposé à la censure.

Je suis aussi d'avis que la multiplicité des accusations (Indictments) devant la Cour du Banc du Roi était inutile, et que cela demandait une explication, que je ne rencontre pas dans les pièces que M. Stuart a produites à sa défense.

Je ne vois aucune raison de penser que dans les poursuites pour libelle, le ci-devant procureur général n'ait pas suivi la marche qui lui a semblé de bonne foi la meilleure pour le service public, ou qu'il se soit formé une opinion erronée sur le sujet.

Quant aux procédés qui ont eu lieu à l'élection du bourg de William Henry, je ne vois pas que M. Stuart ait menacé les voteurs qui lui étaient opposés, si ce n'est en leur faisant remarquer les conséquences d'un faux serment.

Il eut été cependant beaucoup plus convenable d'éviter dans une pareille occasion, de faire allusion à son pouvoir comme procureur général et de s'abstenir de parler du Pilon.

Je regarde la poursuite que M. Stuart a intentée contre Assainte comme ayant été un abus oppressif de son pouvoir, et je conclus que les mêmes délais harrassans ont eu lieu à l'égard de Courvoisier.

Je ne puis m'empêcher de regretter que M. Stuart se soit cru autorisé à conseiller à un vieillard illettré dans la situation de St. Germain, de prêter le serment de qualification.

Supposant que la dispute touchant ce vote se fut réduite à une simple question de droit, comme le dit M. Stuart, il me paraît qu'il y avait de l'inconvenance à décider une question de droit, touchant l'effet d'un instrument écrit, sur une connaissance aussi imparfaite de ce qu'il contenait.

Mais l'assertion que la dispute n'était qu'une simple question de droit, et que toutes les parties convenaient des faits qu'aurait pu confirmer le grand nombre des personnes présentes, me paraît tout-à-fait en contradiction avec les témoignages produits contre M. Stuart, et ne tirer aucun appui d'aucun de ceux qui ont été produits en sa faveur.

Quant à l'affaire de la Baie d'Hudson, je conclus que la justification de M. Stuart contre ces accusations aurait été suffisante si elles eussent été portées en Angleterre; que l'irrégularité de sa part d'avoir été employé contre la conviction, ne serait même ici qu'une irrégularité technique, et il peut se faire qu'elle n'existe pas du tout en Canada, et qu'il n'y a pas de raison suffisante pour penser que l'opinion qu'il a donnée n'était pas correcte aussi bien que la manière dont il a considéré les deux actions intentées par la compagnie de la Baie d'Hudson, et que l'imputation de motifs déshonorables faite contre M. Stuart dans le rapport du comité de la chambre d'Assemblée, quoiqu'elle ne se trouve pas dans ses résolutions, n'est appuyée d'aucune preuve quelconque.

Mais je suis porté à croire que le zèle de M. Stuart pour servir la compagnie l'a fait agir d'une manière inconvenable dans deux occasions, la poursuite des serviteurs de M. Lampson, et la poursuite de M. Lampson lui-même, et qu'il aurait dû refuser son assentiment à la présentation de ces deux actes d'accusation, et quoique le dernier ait été présenté par le second avocat dans la cause, et non par lui-même, il n'en est pas pour cela déchargé de la responsabilité de l'avoir permis.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,
&c. &c. &c.

(Signez) GODERICH,
Lieut. Général
LORD AYLMER, C. C. B.
&c. &c. &c.

Copie conforme,
H. CRAIG, Secrétaire.

3o. Copie d'une lettre du lieutenant. col. McIntosh au Secrétaire Militaire, en date du 29 mai 1832.

La dite lettre comme suit:—
MONTREAL, 29e MAI, 1832.

MONSIEUR,
J'ai l'honneur de rapporter pour l'information de votre Seigneurie le commandant des forces, que Samedi dernier, 29e courant, M. Mondelet, Coronnaire de ce district, émana un Warrant pour mon arrestation, et celle du Capitaine Temple du régi-

ment sous mes ordres, et apprenant que c'était le cas, sans attendre la signification du Warrant, nous allâmes sur le champ nous présenter aux Juges, qui immédiatement nous admirent à cautionnement pour comparaître de nouveau lorsqu'ils auraient examiné les divers affidavits et autres documents produits.

Je crois devoir dire que le Coronaire a montré beaucoup de partialité, et le Jury beaucoup d'esprit de parti pendant l'enquête : Le premier désirant borner l'enquête au simple fait de la mort des défunts par le feu des troupes, au lieu de s'enquérir en même temps sur ce qui avait occasionné ce feu, savoir l'émeute existant auparavant et alors, et la requisition faite par les magistrats demandant l'intervention du militaire pour aider la force civile à abattre une émeute et maintenir l'ordre. Il était du devoir du Coronaire d'entendre des témoins à charge aussi bien qu'à décharge, et avant qu'il fût possible d'établir le vrai caractère des actes, qui avaient eu lieu, il était de nécessité indispensable d'examiner les causes qui avaient mené aux résultats autant que d'en constater les résultats eux-mêmes.

Le Coronaire, (comme j'en ai été informé par des gens de loi) au lieu de suivre la marche que la loi et son devoir lui traçaient, dit plusieurs fois, que le seul sujet d'enquête était : Par le fait de qui et de quelle manière les défunts étaient morts, et non les causes qui y avaient conduit, comme si tous les cas d'homicide, les cas justifiables aussi bien que les cas féloniaux, ne seraient pas par un pareil mode mis sur le même pied, (*common level and guilt*) comme chez les Chinois où l'on suppose toujours la culpabilité, dans tous les cas d'homicide. Malgré cette procédure extraordinaire de la part du Coronaire, j'ai aussi été assuré par un conseil, qui y a assisté, qu'il a été donné devant la Cour du Coronaire, les témoignages les plus conclusifs prouvant que les troupes avaient agi contre les mutins, pendant une émeute par les ordres des magistrats, et qu'elles ont été par eux autorisées à tirer, ce que toujours elles auraient été obligées de faire pour leur propre défense.

Le jury cependant après avoir délibéré pendant plusieurs jours n'en vint à aucune décision et le Coronaire qui, comme j'en ai été informé par mon Avocat, ne peut légalement émaner un warrant que sur *Verdict* du Jury, l'a fait sur la force des témoignages donnés devant lui.

Sous ces circonstances qui sont si harrassantes pour moi, et pour les officiers et soldats sous mes ordres, je ne puis attendre de la protection que de Son Excellence le Commandant des Forces, dont j'ai un grand besoin dans le moment actuel, pour résister à la persécution à laquelle je suis en butte pour avoir rempli fidèlement mon devoir, ayant la conviction que le service doit souffrir beaucoup de ce qui peut arriver maintenant, si jamais les troupes sont appelées à agir de la même manière.

Il existe ici en ce moment un si violent esprit de parti qu'on ne peut attendre de justice de ceux qui sont opposés au gouvernement.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluses des copies de deux affidavits très forts, faits par William Robertson, écuyer, Juge de Paix, et par le Capitaine Piper des Ingénieurs Royaux, le premier desquels rapporte les circonstances sous lesquelles les magistrats ordonnèrent au militaire d'agir, et le dernier décrit la manière dont ce devoir a été rempli, et l'attaque que la populace a faite contre le militaire.

Pour conclure, je demande à remarquer, et en le faisant je ne crois pas manquer à la confiance, que M. Forbes D. C. G. est venu me trouver pour m'informer qu'il avait reçu une visite de M. Jacques Viger, pendant laquelle ce monsieur avait suggéré à M. Forbes, sachant qu'il était mon ami et me voulait du bien, de me proposer de donner le nom du magistrat ou des magistrats qui m'ont ordonné de tirer, et que ce serait un moyen pour faire arrêter les procédures contre moi et le militaire sous mes ordres. M. Forbes parut entendre clairement que cette proposition venait de M. Papi-neau, et qu'elle indiquait qu'il considérait que l'Exécutif était en tout temps prêt à adopter aucune de ses suggestions comme la règle de sa conduite.

Cette circonstance mettra sa Seigneurie encore plus en état de juger du caractère de l'enquête qui vient de se terminer.

J'ai l'honneur d'être, &c.
[Signé.]

A. F. MCINTOSH,
Lt. Col. commandant
les troupes de Sa
Majesté, Montréal.

Copie conforme
J. B. GLEGG,
S. M.

HAUT-CANADA.

Ce qui suit est le discours du lieutenant gouverneur du Haut-Canada à la clôture de la session le 13 du courant. Il ne paraît pas que le projet de pétition pour l'annexion de Montréal ait été agréé. L'adresse de Mr. Morris concernant le bureau de la poste a passé en chambre ainsi que le bill d'emprunt.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la chambre d'Assemblée.

En vous déchargeant de vos devoirs législatifs, je dois dire avec confiance que plusieurs mesures qui ont été le résultat de la considération que vous avez portée, durant cette session, aux sujets d'importance générale, ainsi qu'aux intérêts de chaque district, ne peuvent manquer de procurer grandement la prospérité et le bonheur du pays.

Le bill passé pour l'ajustement des réclamations touchant les pertes endurées par certains in-

dividus durant la guerre, décide une question que le gouvernement de sa majesté désirait vivement d'amener à une conclusion satisfaisante; et facilite tout arrangement nécessaire pour le paiement immédiat de cette proportion accordée par la première décision, et qu'on a ordonné aux lords commissaires du trésor de sa majesté de liquider conditionnellement.

L'extension de la juridiction des cours de requête tendront, j'espère, à simplifier la pratique de ces cours, et à faciliter la décision des cas qui peuvent venir à leur connaissance.

La loi que vous avez sanctionnée pour la réforme du code pénal, tout en rendant l'administration de la justice plus efficace, doit prévenir ce fréquent recours à des châtimens mitigés permis par les statuts, qui jusqu'à présent ont eu nécessairement lieu par l'intervention du pouvoir de la couronne, et qui ont affaibli l'autorité générale de la loi.

Messieurs de la chambre d'assemblée, J'ai à vous remercier au nom de Sa Majesté, pour les subsides que vous avez votés pour le service public, pour l'avancement des améliorations d'une nature générale, et pour le support des institutions de charité.

Honorables Messieurs et Messieurs, Une mesure efficace ayant en vue les moyens de répandre l'instruction dans tous les townships, est peut-être maintenant plus nécessaire, et serait plus agréable à la province en ce moment qu'à aucune période antérieure. Durant votre retraite vous pourrez obtenir beaucoup de renseignements dans les divers townships, où vous avez des relations constantes, qui pourront vous aider à mûrir un système pour l'accomplissement de cet objet.

Quant à la distribution des terres pour le soutien des écoles, je puis vous assurer qu'il serait désirable de choisir de petites portions de terrains pour l'usage spécial des districts ou townships, tels arrangements pouvant se faire sans difficulté.

En effet, je suis convaincu que la réserve de grandes quantités de terre pour le support des écoles déprécie la valeur des dotations, et retarde l'établissement du pays.

Sous les circonstances actuelles qui vous permettent de vous prévaloir du crédit et des ressources de la province pour améliorer la navigation des rivières, et construire des havres et des canaux, vous vous occupez, sans doute, des moyens d'augmenter le capital de la colonie, mais il est impossible d'apprécier assez dignement l'avantage que la province retirera de l'établissement de chemins à partir des lacs et des canaux qui conduiront aux townships éloignés; bien que la dépense en pourrait être grande, cependant le revenu de chaque individu se trouverait augmenté en proportion des débourses, et le capital circulerait aux moyens de ces canaux pour le plus grand avantage du public.

L'ECHO DU PAYS.

ST. CHARLES VILLAGE DEBARTZCH.

JEUDI, 7 MARS 1833.

Dans notre numéro précédent, nous avons commencé à démontrer qu'une législature et un exécutif étrangers et dépendants entièrement de la colonie, ne pouvaient suffire au besoin de la colonie; une des raisons les plus fortes qui viennent encore à l'appui de ce que nous avançons, est sans doute celle-ci:—dans notre système actuel de Gouvernement, ni le conseil législatif, ni l'exécutif qui le dirige, n'offrent aucune responsabilité à la nation. Le conseil législatif se rejette sur l'exécutif avec lequel il ne fait qu'un, et celui-ci à son tour se réfugie à l'abri des ordres ministériels. Lors que quelque chose se fait d'injuste et de répréhensible, ce qui n'arrive que trop souvent, ni le peuple lésé dans ses droits, ni la chambre d'assemblée qui le représente, ne peuvent attaquer ceux qui ont commis le mal et qui sont sur les lieux. C'est en Angleterre qu'il faut aller s'en prendre à des hommes tout puissants qui sont eux même juges dans ces sortes d'affaires, et qui daignent à peine prêter l'oreille aux plaintes de la colonie. Ce n'est qu'avec les peines les plus grandes, et les difficultés les plus innouées, que l'on peut parvenir à être entendu, lorsqu'on accuse avec le meilleur droit de simples fonctionnaires coloniaux; tout le monde sait combien il est difficile d'obtenir justice contre eux, et dernièrement encore nous avons vu nos villes étonnées parce que l'on avait enfin réussi à en faire destituer un dont les conversations avaient été trop criantes. Honneur au citoyen distingué qui par son zèle et ses talents est parvenu à faire rendre justice à ses compatriotes opprimés, mais malheur au peuple qui ne peut obtenir qu'une justice aussi tardive. Eh! que serait-ce donc s'il fallait attaquer des ministres souverains dans le cabinet impérial, et quelle justice peut-on espérer contre des adversaires accusés et juges tout-à la fois.

C'est là ce qui chaque jour enhardit les ennemis de nos intérêts qui entourent notre exécutif, à tout oser contre le peuple; c'est par ce qu'ils sentent leur inviolabilité qu'ils se mettent peu en peine de régler leur conduite sur la justice ou sur leurs ca-

prices; nul doute que si l'on parvenait à les rendre responsables de leurs actions au peuple, on verrait bientôt l'exécutif plus porté à s'appuyer des avis des amis du pays, à se conformer à ses devoirs et à embrasser les intérêts de la colonie qu'il régit.

Et qu'on ne se figure point ici que ce système de gouvernement, qui n'offre que des promesses au peuple, et lui enlève souvent l'espoir de la justice soit avantageux à la métropole; loin de la cette nullité des gouverneurs sans pouvoir et que suivant l'expression vulgaire on pourrait appeler des hommes de paille, soumis à la lettre aux dépêches de la rue Downing même lors qu'il s'agit des intérêts les plus mineurs du gouvernement, prive la législature de l'influence naturelle qu'elle devrait exercer sur la marche des affaires du pays; et la raison en est bien simple; il n'y a pas ici de ministère responsable, qui puisse servir de point de mire; point de marche régulière de gouvernement sur lequel on puisse bazer même des probabilités; par suite de cette irrégularité désolante, chacun marche à tâtons, en tremblant pour ainsi dire et presque tout se fait au hasard.

Il est impossible de chercher à agir franchement et de concert avec une administration chez laquelle on ne peut pas apercevoir de marche fixe et décidée ne connaissant ni son but ni ses intentions, à peine peut-on savoir si l'on doit la seconder ou l'opposer et cette conduite dissimulée donne plus de méfiance que ne le ferait une manifestation ouverte de ses vues, tout ce que nous pouvons apercevoir de l'administration, c'est une multitude d'actes isolés tous plus erronnés les uns que les autres, et par cela même, toujours en contradiction, isolés nous mêmes par le manque de coopération entre les branches législatives, nous ne pouvons rien entreprendre avec la certitude de trouver parmi ceux qui entourent notre exécutif une conformité d'opinions, il semble qu'ils se plaisent à nous maintenir dans un doute et une perplexité pénibles, à nous oter les moyens de prévoir rien de ce qu'ils veulent lui faire faire, et par conséquent de nous opposer à rien. Dans tout ce que nous essayons, nous ignorons toujours si nous trouverons une coopération cordiale, ou une opposition directe, ou si, comme c'est l'ordinaire, nous aurons à nous mettre en garde contre les embûches perfides de l'intrigue et de la duplicité.

Certes ce n'est point là le système de gouvernement britannique au quel nous avons droit, au lieu de sa franchise et de sa loyauté que nous devrions attendre ou nous fatiguer de faussetés sans nombre, de promesses sans fruit et de détours artificieux.

C'est en conformité à ce système de gouvernement, que tant de bills agités devant les deux chambres, passés enfin après les luttes les plus orageuses, sont réservés à la sanction royale, et se couvrent de poussière dans les bureaux de Londres ou personne ne s'en occupe, tandis qu'un peuple entier languit dans l'incertitude à ce sujet et attend avec anxiété une décision souvent de la plus haute importance pour lui.

Par là souvent ces bills quoique passés devant les deux chambres ne sont pas sanctionnés du tout, ou ne le sont que lorsqu'il est trop tard pour qu'ils aient force de loi. Souvent cette sanction dérisoire n'est accordée que lorsqu'il n'est plus temps de se servir des dispositions du bill. C'est ainsi qu'on se joue de nous et de nos demandes les plus justes, et c'est à quoi nous serons exposés aussi longtemps que notre législature ne sera pas locale et indépendante, aussi longtemps que comme aujourd'hui nous pourrions dire avec vérité qu'elle n'est pas dans la province.

Ce désir de tout soustraire au Gouvernement provincial et surtout à la législature, est une des causes des nombreuses branches de service public, et des taxes diverses, sur les quelles le peuple qui les supporte n'a aucun contrôle. Parmi celle-ci se trouvent d'abord le service des postes et la concession des terres. L'administration de ces deux branches est souverainement vicieuse, il serait trop long de détailler ici tous les changements qu'il serait à propos d'y apporter et d'ailleurs nous nous réservons d'en faire des articles particuliers.

Lorsque dans différentes circonstances et à diverses reprises, la chambre d'assemblée a voulu enquerir sur ces deux objets si importants elle a toujours éprouvé des refus aussi sots qu'inconstitutionnels; le gouvernement a refusé d'entendre sur ce sujet les plaintes les plus raisonnables et les mieux fondées ou si parfois il n'a pu se défendre de promettre, ses promesses ont été faites en style diplomatique, et violées aussitôt qu'accordées.

C'est à la face de ces promesses et en opposition aux vœux connus du peuple, que chaque jour on a commis et on commet encore les injustices les plus révoltantes, en vain le peuple, que fatiguent les misères aux quelles on l'expose, fait-il entendre ses cris de plainte, par la voix de la chambre d'Assemblée qui le représente, le parti qui entoure le gouvernement abuse de son influence pour étouffer ses cris et porter sans cesse l'Exécutif à multiplier les délais.

Tout nous prouve que ces hommes qui nous accusent d'être révolutionnaires, emploient en effet tous leurs soins et leurs efforts à exciter une sédition. On dirait qu'ils veulent nous lasser de leurs injustices pour nous porter à des excès qui puissent justifier les rigueurs qu'ils voudraient et n'osent encore exercer contre nous.

C'est pour cela que chaque jour ils jettent parmi le peuple ce mot de révolution, comme un flambeau de discorde, et qu'ils essayent, quand tout est calme, de nous faire croire au désordre qu'ils voudraient produire. Mais si ce sont là leurs vœux s'ils ont fondé leur espérance sur un soulèvement des Canadiens, leur illusion sera bientôt dissipée. C'est par la raison et par la seule force de son droit que le peuple veut obtenir ce qu'il demande, et ce sont là les seuls moyens qu'il veut mettre en usage.

Sans doute le mot de révolution résonne agréablement à l'oreille de celui qu'on opprime, sans doute il embrasse avec ardeur ce moyen de sortir d'esclavage, mais c'est seulement lorsqu'il n'a pas d'autre ressource, lorsque nulle autre voie de salut ne vient suffire à lui,

Pour nous, n'en sommes heureusement point encore réduits à cette dure extrémité, il nous reste des lois que nous parviendrons à faire mettre en vigueur, un gouvernement métropolitain juste, mais aveuglé par nos ennemis, nous parviendrons à l'éclairer. déjà plus d'un fait nous prouve que le Cabinet Impérial commence à comprendre que les intérêts de la Colonie sont unis à ceux de l'Angleterre, et qu'il lui importe de nous gouverner sage-ment selon ses promesses, tout semble nous présager que bientôt les principes libéraux seront en vigueur parmi nous, et que les efforts des patriotes Canadiens triompheront des intrigues de leurs ennemis.

AGRICULTURE.

La grande importance de l'agriculture, et son intime liaison avec l'industrie et la prospérité de tout peuple civilisé, sont tellement comprises et connues maintenant de tout le monde, qu'il serait complètement inutile de chercher à les prouver.—C'est cette nécessité, cette importance qui sera la base première de toutes nos dissertations.

Comme notre intention est l'utilité de l'agriculture, nous avons besoin pour y parvenir de l'éclairer sur les défauts qui peuvent exister dans sa manière de cultiver et de lui indiquer les améliorations qu'ils pourraient adopter. Nous voulons tout en blâmant ce qui peut être défectueux, encourager les talents de nos agriculteurs et les guider dans leurs travaux. Cette tâche sera d'autant plus douce pour nous que nous avons l'espoir d'y réussir, et qu'elle amènera dans tout le pays un bien sensible. Si nous avons le chagrin de voir que ce pays est moins avancé sous le rapport de l'agriculture que ne le sont généralement les autres, ce ne doit pas être pour nous une raison de découragement; bien au contraire si nous considérons la multitude des obstacles que nous avons à rencontrer, obstacles que nous opposent, la rigueur du climat et notre isolement, nous devons plutôt nous applaudir de ce qui s'est déjà fait que nous décourager parce qu'il ne s'en est pas encore fait davantage, malgré les rigueurs du climat ce pays offre à l'agriculteur des avantages et des encouragements particuliers; si la récolte est moins fréquente et moins abondante que dans d'autres, le cultivateur, ici à l'avantage de pouvoir acquérir des terres à des taux extrêmement bas, sans avoir presque de taxes à payer, ce qui lui facilite le moyen de devenir bientôt indépendant. C'est cette heureuse indépendance qui doit être le but de tout homme qui travaille, c'est elle qui doit l'animer et c'est là que nous voulons le conduire. L'agriculteur Canadien trouvera sans doute plus de difficultés qu'un autre à obtenir des résultats satisfaisants, il faut donc qu'il redouble d'ardeur et qu'il apporte tous ses soins à vaincre ces difficultés, celles surtout qui souvent proviennent de lui même, et qui sont plus difficiles, à surmonter que celles que présente le sol. En Canada comme ailleurs le grand mal est que les agriculteurs sont si fort attachés à leurs habitudes bonnes ou mauvaises, que rien ne peut les en faire départir. La majorité des agriculteurs, lorsqu'il ont adopté un système de culture, quel qu'il soit et quelques soient ses effets, s'y tiennent enracinés avec une invincible ténacité, ils croient avoir suffisamment justifié leur entêtement en disant qu'ils ne faut que suivre la pratique constante qu'ils ont toujours suivie et que leurs pères leur ont transmise, voilà ce qui rend si difficile de leur persuader qu'ils pourraient faire mieux; c'est pour cela qu'ils traitent de visionnaires tous ceux

L'ECHO DU PAYS.

qui leur proposent des innovations, même les plus avantageuses, et qu'ils suspectent les conseils les plus salutaires. Ce qui fait la perte de plusieurs agriculteurs, c'est que forts de leur routine ils se persuadent qu'ils en savent assez sur leur profession, et dans cette confiance, négligent d'acquiescer à aucune lumière relative à leur état.

Une autre objection qu'ils font le plus fréquemment aux personnes qui leur conseillent des changements, c'est la rareté de l'argent, et l'impossibilité de subvenir à l'augmentation de frais que leur nécessiteraient des innovations; il est vrai que, dans ces derniers temps surtout, des circonstances malheureuses ont privé les cultivateurs d'une partie de leurs profits, et les ont privé d'encouragement. Mais il nous sera facile de détruire cette seconde objection en prouvant que les diverses améliorations que nous voulons proposer aux agriculteurs loin d'être dispendieuses leur assureront des bénéfices considérables.

Et d'abord, l'agriculture de ce pays est-elle susceptible d'améliorations? Quels sont les moyens de produire ces améliorations? Quand à la première question, savoir si notre mode de culture est ou non susceptible d'améliorations, la réponse est évidemment affirmative, déjà nous nous sommes plaint de ce que plusieurs cultivateurs pensaient que non, de ce que se montrant trop attachés à leur ancienne pratique, ils étaient opposés ou du moins indifférents à toute innovation.

On dirait, les entendre, que nous sommes arrivés au plus haut point de perfection de cet art précieux, et qu'il est impossible d'y rien ajouter; nous osons croire cependant qu'il n'est pas un homme assez fou pour soutenir une pareille assertion.

Mais nous diront-ils, n'est pas possible que nous soyons bien écartés de la bonne route, puisque depuis si longtemps nous et nos ancêtres marchons sans avoir découvert d'erreur matérielle.— Ce raisonnement est faux et erroné; c'est un des plus dangereux et de ceux qui s'opposent le plus aux connaissances usuelles, par ce qu'il offre d'abord un air de vérité qui prévient et trompe, par ce que sa fausseté ne peut se découvrir que très difficilement par les personnes qui n'ont pas une grande habitude du raisonnement. Ce sophisme offre d'autant plus de séduction qu'il s'accorde avec les dispositions naturelles des cultivateurs, mais pour le détruire il suffit de faire observer que ce même raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de connaissances, dans les quelles pendant longtemps on a fait peu de progrès et qui maintenant se perfectionnent de jour en jour.

Si l'on admettait ce principe, on arrêterait soudain les progrès de toutes les inventions diverses et l'on fermerait la porte à toutes les découvertes dont l'esprit humain s'enrichit chaque jour.

La grande raison que donnent ceux qui ne veulent pas de changements, c'est que leurs pères et eux même ont très bien réussi avec le système actuel, nous pourrions ici leur dire que la terre alors était vierge et demandait moins de culture, et de secours de l'art. Mais d'ailleurs est-il bien vrai qu'ils aient réussi? sans doute ils se sont mis à couvert des besoins pressants, et quelques uns même sont parvenus à amasser quelques richesses; mais pour cela peut-on dire qu'ils aient atteint la perfection, si par le fait ils n'ont fait produire à la terre que la moitié de ce qu'elle aurait pu produire de grains et de fruits. Or il est incontestable que c'est là le cas.

Nous pouvons facilement nous en convaincre, en remarquant que dans les pays où l'on a cultivé l'agriculture, où l'on a cherché à lui donner de l'extension, tel qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, la terre a produit le double au moins de ce qu'elle avait produit auparavant. La lorsque un agriculteur parvient à posséder une petite portion de terre il sait bientôt se rendre indépendant, et nos agriculteurs s'il voulaient l'imiter pourraient jouir du même avantage. Nous allons maintenant essayer de démontrer en quoi consistent les vices dans l'agriculture de ce pays. Pour les attaquer tous il nous faudrait plus de temps et d'espace que nous n'en pouvons consacrer à cet objet; nous nous contenterons de traiter brièvement les points les plus importants.

Et d'abord, parmi les défauts les plus essentiels on peut placer la manière de faire et de distribuer les engrais, c'est à une des branches les plus importantes de l'agriculture par laquelle les fermiers pêchent presque généralement. Sans entrer dans un exâme théorique sur l'aliment des plantes, sans approfondir si leur nourriture principale vient du sol lui-même, ou des substances animales et végétales qui y sont mêlées, ou même de l'atmosphère, on peut assurer que nulle terre dans aucun pays ne sera longtemps productive si l'on n'a soin de l'entretenir avec des engrais. Une chose que l'on peut encore affirmer sans crainte de se tromper, c'est que de tous les engrais connus, et probablement à connaître, le fumier des étables et celui des cours est le plus usuel à cause de sa convenance au sol et de la possibilité de l'appliquer partout. De là nous devons conclure la nécessité de l'accroître et de l'améliorer autant que possible, sans employer de moyens trop dispendieux, nous devons concevoir combien il est avantageux de l'entasser, d'en prendre soin, de le préparer et de donner la plus grande attention à l'employer de la manière la plus productive et la plus efficace. Maintenant, les fermiers font-ils bien attention à ces différentes choses? Qu'ils répondent eux même. Malheureusement ils ne s'en occupent point assez. Plusieurs même les négligent entièrement, au lieu de conserver leur engrais avec précaution, ils l'abandonnent entièrement au hasard. Voici ce que devraient pratiquer les fermiers pour assurer à l'engrais une force et une qualité supérieures. Ils devraient avoir des étables

particulières, pour les bêtes à cornes. Le sol devrait être en terre glaise, ou pavé en pierre. Ils devraient y ménager une pente légère à partir de la tête des animaux, et un petit conduit aboutissant à une citerne de manière à ramasser les urines, qui à raison de la quantité d'ammoniaque qu'elles contiennent, son regardées à juste titre comme le meilleur engrais.

Il faudrait que l'agriculteur creusât un espace de terre et le pavât de la même manière que les étables. Dans ce creux ainsi pratiqué on doit ramasser toutes les litières et le fumier des animaux et de temps en temps l'arroser avec des urines. La citerne adjointe à chaque étable doit être assez vaste pour contenir tout le fumier qui peut se ramasser dans un hiver. Combien est grande la différence d'agir des fermiers! au lieu de faire des étables assez spacieuses pour contenir tout le bétail, ce qui augmenterait la quantité et améliorerait la qualité du fumier, ils laissent errer une grande partie de leurs bêtes à cornes. Au lieu de faire leurs étables en pente et de les paver afin d'empêcher que les urines ne se perdent, ils se servent généralement de planches pour en couvrir le sol, et laissent ainsi s'écouler la plus grande partie des urines qui passe à travers les planches et se perd dans la terre, entraînant avec elle les sucres les plus forts et les plus productifs de l'engrais; au lieu de placer le fumier dans un réservoir creusé exprès et bien enduit de terre glaise, ou pavé, ils le laissent étendu sur une large surface de terre malsaine, et l'exposent ainsi à être détremé par la pluie, à perdre sa force par l'évaporation, et à être en partie absorbé par la terre.

Ici l'on pourra nous objecter que cette méthode que nous indiquons, est parfaite sans doute en théorie, mais qu'elle entraînerait de grandes dépenses pour la réduire en pratique. Admettons pour un moment qu'il en soit ainsi, doit on refuser de faire quelques dépenses légères, si elles doivent en peu de temps produire des bénéfices considérables? et d'ailleurs serait-ce une raison suffisante pour justifier le manque total de soins et de précautions? Le cultivateur ne pourrait-il pas toujours au moins donner quelque attention aux choix de la terre pour ses cours, ne pourrait-il pas prendre garde à renfermer son bétail dans ses cours? à tenir ses étables en ordre et propres, et enfin de temps en temps ne pourrait-il pas arranger son fumier de manière à ce qu'il ne puisse pas être détérioré?

Maintenant venons à parler des erreurs dans la manière d'appliquer et d'employer le fumier, de différentes qualités. Ici, s'élevaient plusieurs difficultés, et des questions sujettes à de grandes discussions, par exemple: Si l'on doit employer le fumier long ou court, si la paille et le foin doivent être entièrement pourris, et dans quel temps de l'année on doit l'employer.

Il serait difficile de donner une réponse précise à quelques une de ces questions, parce que la manière de procéder devra souvent dépendre du but que se propose le cultivateur. Ses procédés devront être différents, s'il vise à améliorer son terrain peu à peu et en augmenter la valeur, ou s'il veut seulement s'assurer une bonne récolte pour l'année, ou encore s'il veut recueillir telle ou telle autre sorte de graine; mais cependant il est certaines règles générales qui doivent toujours être observées. On ne doit jamais laisser le fumier longtemps étendu sur une grande surface de terre. Lorsqu'il est ménagé avec soin dans la cour, soit en l'amonçant à propos soit en le mettant dans un réservoir, il sera bon de le charroyer dans les terres seulement lorsqu'on devra l'employer, et labourer dessus, mais lorsqu'on ne donne aucun soin à sa préparation dans la cour, il sera bon de le transporter dans les terres, de le mettre en monceaux de quatre ou cinq pieds, et de le recouvrir de terre pour le laisser ainsi jusqu'au moment de l'employer.

Cette méthode a cela d'avantageux qu'elle laisse au fermier le loisir de chercher le temps le plus convenable et le plus commode pour le transporter, en outre par cette manière ainsi que par celle de le mettre dans des creux la chaleur qui s'établit dans le fumier, étouffe une grande partie des semences qu'il contient. Mais que font généralement les fermiers, au lieu de suivre la méthode que nous venons de tracer, méthode si convenable et si nécessaire, ils négligent d'employer leur fumier et labourent leur terres plusieurs années de suite sans y mettre aucun engrais pour réparer leurs forces épuisées. Il existe dans le pays plusieurs cours ou depuis plusieurs années le fumier s'entasse, tandis que les terres le réclament en vain.

Heureusement cela n'est pas général, mais un défaut bien plus commun, c'est celui de répandre le fumier sur la terre plusieurs mois avant l'époque où l'on doit l'employer et de le laisser ainsi exposé aux injures alternatives de la pluie et du soleil, c'est là le grand vice parmi nous et c'est celui que nous pouvons le plus facilement corriger.

(A Continuer.)

Correspondance.

Pour l'Echo du pays.

MONSIEUR L'EDITEUR,

Je me félicite d'être un des premiers à vous exprimer le plaisir sincère et la satisfaction vivement sentie que j'ai éprouvée en voyant paraître sur le théâtre de nos discussions politiques un nouveau journal destiné à défendre nos droits et nos institutions et à combattre avec vigueur ceux qui cherchent depuis si long temps à désoler notre pays; dans les circonstances où nous nous trouvons, nous avons un besoin pressant d'une feuille qui, telle que la votre promet de le faire, soit entièrement dévouée à la liberté constitutionnelle et prête à élever la voix contre tous les abus; tout en maintenant l'autorité

légale, nos besoins politiques sont grands. Nous avons à rassurer l'administration contre les vaines craintes que cherchent chaque jour à lui inspirer ceux que par malheur elle investit de trop de confiance à lui dévoiler les coupables intrigues de quelques uns de ces hommes artificieux, et enfin à lui faire comprendre que les intérêts du peuple Canadien sont essentiellement liés à ceux de la métropole, et que ce n'est que dans la prospérité du Canada que l'Angleterre peut trouver un garant de la fidélité de ses habitants. Jamais le secours des journaux ne fut plus utile et plus nécessaire que dans ce moment où le peuple est entièrement abandonné par la branche supérieure de la législature déjà plusieurs journaux se sont réunis pour arrêter les progrès du mal, mais il ne pourront que se trouver très bien du secours de cette nouvelle feuille, qui va joindre sa voix à la leur et répandre les saines doctrines sur tout dans les campagnes où l'introduiront plus particulièrement, la modicité de son prix, et les divers sujets qu'elle aura à traiter, sans doute les bons patriotes sincèrement attachés à la patrie verront avec plaisir éclore ce nouveau papier et chercheront de toutes leurs forces à l'encourager. La nouveauté de cette entreprise dans une campagne Canadienne, ajoute un nouvel intérêt à celui que doivent offrir ses principes et la variété de ses sujets; ce sera pour les jeunes Canadiens un moyen de plus de se faire connaître dans le pays en adressant à cette feuille qui doit le parcourir les différentes communications, que pourront leur suggérer leurs observations et que leurs talens rendront intéressantes. Tout semble promettre que le public accueillera avec empressement et satisfaction les efforts des Canadiens fidèles qui sont à la tête de cette publication et que le succès les couronnera.

Courage donc amis de l'ordre et de la liberté, entrez avec ardeur dans la lice qui s'ouvre devant vous! remplissez la noble tâche que vous vous êtes imposée! osez dire la vérité à tous; dites la au peuple dont vous serez l'appui, pour le guider; dites la à ceux qui le gouvernement pour les louer ou les blâmer suivant leurs mérites, et bientôt vous verrez sa voix puissante triompher du mensonge et de la malinignité.

Mais ne vous attendez pas, cependant à ne trouver que des roses sous vos pas, la route que vous allez parcourir est semée d'épines; s'il est doux de s'adresser à des patriotes, et de voir les principes libéraux faire chaque jour des progrès sensibles, il est pénible par fois d'être en butte aux traits de la calomnie, et de se voir soupçonné souvent par ceux même dont on défend la cause. Et ce n'est que trop malheureusement, la position où se trouvent tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques. Mais l'homme qui défend une bonne cause, marche ferme au milieu des contradictions, et les obstacles lui de l'arrêter lui donnent un nouveau courage.

C'est là monsieur, ce qu'on se plaît à espérer de vous et c'est avec impatience que l'on attend les premiers fruits de vos travaux.

UN DE VOS ABONNES.

M. L'EDITEUR,

Un auteur célèbre a dit:—La méthode est l'âme des études; effectivement ce qui met le plus de différence entre les hommes c'est l'ordre et la persévérance dans les plans qui en sont la suite. Je suis persuadé que rien n'applanit et n'abrège tant les difficultés de toute personnes qui apprend ou entreprend quelque chose, et ne lui fait faire tant de progrès, sans beaucoup de peine qu'une bonne méthode. C'est ce dont un précepteur devrait convaincre son disciple, en l'accoutumant suivre une méthode exacte dans toutes ses études et ses entreprises, en lui montrant en quoi elle consiste, et quels en sont les avantages, en lui faisant connaître les différentes espèces, tant celles où l'on descend du général au particulier, que celles où l'on va des idées particulières à celles qui sont plus générales. Il devrait aussi l'exercer dans ces deux méthodes, et lui montrer en quel cas l'une est préférable à l'autre, et à quelles fins l'une et l'autre peut mieux servir.

Dans l'histoire il faut suivre l'ordre des temps, dans les recherches physiques et morales celui de la nature, c'est-à-dire que, comme dans toute progression, on passe du lieu où l'on est à celui qui suit immédiatement, de même l'esprit doit considérer les choses dans leur état le plus simple, en passant de ce qu'il connaît à ce qui vient immédiatement après, et qui est lié à ce qu'il voit déjà, en avançant toujours vers le but où il a dessein de parvenir par un examen suivi de toutes les parties les moins composées dans lesquels le sujet peut être divisé. Pour cet effet, un précepteur rendra un grand service à son disciple, s'il l'accoutume à bien distinguer, je veux dire à se former des idées claires de toutes les choses où l'esprit peut découvrir des différences réelles et en même temps à éviter avec autant de soin des distractions purement verbales partout où il n'y a point d'idées qui soient clairement et réellement distinctes.

Si vous croyez monsieur l'éditeur que ces remarques soient dignes de faire partie des colonnes de l'Echo du pays, vous obligerez en les y insérant,

UN AMI DE L'EDUCATION.

St. Hyacinthe 1. Mars 1833.

N. B. Nous avons reçu une communication signée A. J. D. B. Le style et les principes nous en ont paru excellents et pleins de justesse, mais quelques raisons nous forcent à en retarder la publication.

Conseil Législatif.

MERCREDI le Conseil a siégé à huit clos sur les propositions de M. Moffat pour réduire les dépenses de ce corps. Comme s'il s'agissait d'une affaire de famille, le juge en chef Sewell comme Orateur, et abolir et réduire ceux de quelques uns de ses fils, parents et protégés, a, dit-on, demandé que le public ne fût point admis à ces débats. Après des discussions assez vives le comité s'est levé sans faire rapport—de sorte que cette mesure est perdue pour cette session. Que le Mercury et ses pareils nous vantent donc encore le désintéressement du conseil et du juge Sewell s'ils le peuvent, cette opposition du juge Sewell et de ceux qui ont voté avec lui dans cette occasion. Le Mercury de jeudi ne dit rien la dessus.

Le conseil a réduit son quorum à sept! On pensait jeudi qu'il lui serait bientôt difficile de le former.

Le Conseil Législatif a passé et transmis Jeudi à la Chambre, huit ou dix Bills, la plupart sans amendemens; entre autres les Bills pour assister le pauvre dans le prêt du blé et autres grains de semence, celui relatif au District de St. François; pour la subdivision des Comtés; pour ériger une nouvelle Salle pour les séances de l'Assemblée; pour l'inspection du cuir à Semelle; pour la distribution des cartes de Bouchette.

Le Conseil a refusé de porter au Gouverneur conjointement avec la Chambre les résolutions de cette dernière qu'il avait agréées, relativement aux prétentions du Haut-Canada. Les membres de l'Assemblée, au nombre d'environ 24, se sont transportés jeudi au Château pour les communiquer au Gouverneur qui a répondu à M. l'Orateur qu'il les transmettrait à Sa Majesté avec toute la diligence possible.

MERCREDI dernier, après midi, Monseigneur Signay a pris possession de son diocèse comme Evêque en Chef. Le Clergé a été le chercher avec le Dais au Séminaire, avec les cérémonies usitées en pareil cas. Avant d'entrer dans l'Eglise, Messire Baillargeon, Curé de la Paroisse de Québec, a fait une courte allocution à sa Grandeur qui a répondu, la mitre sur la tête et revêtu de ses habits pontificaux. Il a ensuite été chanté un TE DEUM en musique. L'Eglise était remplie de fidèles.

JEUDI, Sa Grandeur, a prêté le serment d'usage au Château St. Louis, en présence de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

DECRETS.

Avis est par le présent donné, que les terres et héritages sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux tems et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de Vendition Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du shérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, (writ.)

DISTRICT DE QUEBEC.

Frederick Grant, d'Edinburgh, en Ecosse, contre Chas. Gouin et Marguerite Richer Lafèche, son épouse, de Sainte Anne Lapérade, comté de Hampshire, district des Trois-Rivières: 1. Une terre d'un arpent et demi de front sur quarante de profondeur, au troisième rang de la paroisse des Grondines, joignant Jean Baptiste Pérusse et Eustache Hamelin Grondines: 2. Cinquantequatre livres, de vingt sols, de rente annuelle, perpétuelle et rachetable à toujours, apuyée sur la terre ci-dessus désignée, viz.—un demi arpent de terre de front, sur quarante arpens de profondeur, situé au même rang de la même paroisse, joignant, au dit acquéreur et à Louis Allard.—A la porte de l'Eglise de la paroisse des Grondines, le 11 mars.

Luc Michel Cressé, St. Jean Baptiste de Nicolet, contre Joseph Parmentier, Pierre Parmentier et Joseph René, de la paroisse de Nicolet: Un lot de terre d'environ 1 arpent de front sur 54 de profondeur, plus ou moins, borné par la rivière Nicolet, au cordon de concession du Grand St. Esprit, joignant Benjamin Bellerose et à Etienne et Louis Nourrie, avec une maison et autres dépendances. A la porte de l'Eglise de Nicolet, le 11 mars.

Henry Francis Hughes, contre George Carter, des Trois-Rivières: Un emplacement à Trois-Rivières, rue Notre Dame, d'environ 112 pieds de front sur 120 de profondeur, borné par la dite rue, le marché à foin, la rue St. George, et les représentants de feu Joseph Dubord dit Lafontaine, avec une maison et autres bâtisses.—A Trois-Rivières, le 11 mars.

Pierre Pelletier et Henry Côté, de Québec, contre Antoine Pinard, de la paroisse de St. Michel d'Amaska, comté d'Amaska: Une terre dans la paroisse de Nicolet, concession du Grand St. Esprit, de deux arpens de front sur vingt de profondeur, joignant Noël Paré et Augustin Boisverd.—A la porte de l'Eglise du St. Jean Baptiste de Nicolet, le 12 mars.

William Price, de Québec, contre Pierre Portugais, de Trois-Rivières, curateur à Joseph Desroches, du township de Stansford, comté de Drummond: Un lot de terre dans la paroisse de Gentilly, de deux arpens de front sur quarante de profondeur, borné par le fleuve St. Laurent, Antoine Billy et Augustin Desroches.—A la porte de l'Eglise de Gentilly, le 18 mars.

L'heure J. B. Meyer

L'ECHO DU PAYS.

MELANGES.

UNE MAISON DE JEU.

Vers la fin du mois d'octobre dernier, quelque temps après l'heure à laquelle s'ouvrent les maisons de jeu, conformément à la loi qui protège, à Paris, une passion essentiellement budgétifiante, un jeune homme vint au Palais-Royal; et, sans trop hésiter, monta l'escalier du tripot établi au numéro 39.

— Monsieur !..... votre chapeau, s'il vous plaît !..... lui cria d'une voix sèche et grondeuse, un petit vieillard blême, accroupi dans l'ombre, protégé par une barricade, et qui, se levant soudain, fit voir une figure moulée d'après un type ignoble.

— Quand vous entrez dans une maison de jeu, la loi commence par vous dépouiller de votre chapeau.

— Est-ce une parabole évangélique et providentielle ?.....

— Veut-on, par hasard, vous faciliter le plaisir de vous arracher les cheveux, dans les moments de perte ?.....

— N'est-ce pas plutôt de manière à signer un contrat infernal avec vous, en exigeant de ne pas quel gage ?.....

— Scrait-ce pour vous obliger à garder un maintien respectueux devant ceux qui gagneront votre argent ?.....

— Est-ce socialement, de la police, qui, fouillant nos gestes curieux, est intéressée à connaître le nom de votre chapelier, ou le vôtre, si vous l'avez inscrit sur la coiffe ?.....

— Et ce, enfin, pour prendre la mesure de votre crâne et dresser une statistique instructive de la capacité cérébrale des joueurs ?.....

— Il y a, sur ce point, silence complet chez l'administration.

Seulement, manifesté par l'étranger quand il reçut une fiche numérotée en échange de son chapeau dont heureusement les bords étaient légèrement encochés, indiquait assez une âme encore innocente.

Le petit vieillard, ayant sans doute croupi dès son jeune âge dans les atroces plaisirs de la vie des joueurs, lui jeta un coup d'œil terne et sans chaleur, mais dans lequel un philosophe aurait lu la misère de l'hôpital, les vagabondages des gens dépourvus, les procès-verbaux d'une foule d'asphyxiés, les travaux forcés à perpétuité, les expatriations, au Guazalco.....

Cet homme avait une longue face de carême dont les fibres ne s'entretenaient plus guères que par la soupe gélatineuse de M. d'Arçat. Il présentait une vivante image de la passion réduite à son terme le plus simple. Dans ses rides il y avait trace de vieilles tortures. Il devait jouer ses maigres appointements, le jour même où il les recevait. Enfin, comme une jous sur laquelle les coups de fouet n'ont plus de prise, il ne tressaillait plus aux sourds gémissements, aux muettes imprécations, aux regards hébétés des joueurs, quand ils sortaient ruinés. C'était le jeu incarné.

Si le jeune homme avait senti ce triste caractère, peut-être se serait-il dit :

— Il n'y a plus qu'un jeu de cartes dans ce cœur-là.....

Mais l'inconnu n'écoula pas cet avis en chair et en os, placé là sans doute par la providence, comme elle a mis le dégoût à la portée de tous les lieux mauvais..... Non ! l'entra, résolument, dans la salle d'où l'on faisait entendre une prestigieuse musique..... Ce jeune homme était probablement poussé là par la plus logique de toutes les éloquentes phrases de J. J. Rousseau, et dont voici, je crois, la triste pensée : — *Où, je conçois qu'un homme aille au jeu ; c'est lorsque entre lui et la mort, il ne voit plus que son dernier écu.....*

Le soir, les maisons de jeu n'ont qu'une poésie vulgaire, mais dont Poffet est assuré comme celui d'un mélodrame plein de sang. Les salles sont garnies de spectateurs et de joueurs, de vieillards indigens qui viennent s'y réchauffer, de faces agitées, d'orgies commencées dans le vin et près de finir dans la Seine. La passion y abonde ; mais le trop grand nombre d'acteurs vous empêche de contempler face à face le démon du jeu. La soirée est un véritable morceau d'ensemble où la troupe entière crie, où chaque instrument de l'orchestre module sa phrase.....

Vous verriez beaucoup de gens honorables qui viennent chercher là des distractions, et les paient comme ils paieraient le plaisir du spectacle, de la gourmandise, ou comme ils iraient dans une mansarde acheter, à bas prix, des remords pour trois mois.

Mais comprenez vous tout ce doit avoir de délirant et de vigoureux dans l'âme, un homme qui attend l'ouverture d'un tripot ?..... Il existe, entre le joueur fidèle à l'heure et le joueur du soir, la différence qui distingue le mari nonchalant, de l'amant rôdant sous les fenêtres de sa belle..... Le matin seulement, arrive la passion palpitante, le besoin dans sa frappe horrible..... En ce moment, vous pourrez admirer un véritable joueur, un joueur qui n'a pas mangé dormi, vécu, pensé, tant il était rudement fa-

gellé par le fouet de sa martingale ; tant il souffrait, travaillé par le prurit d'un coup..... Alors, seulement, vous rencontrerez des yeux dont le calme effraie, des visages qui vous fascinent, des regards qui soulèvent les cartes et les dévorent. Oui, les gens prêts à se brûler la cervelle, après être venus tenter le sort une dernière fois, marchent venus scuffrances avant le dîner ! Passé huit heures, il n'y a plus que des rages accidentelles dues à des hasards de cartes..... la rouge ou la noire ont gagné dix fois de suite.

Aussi, les maisons de jeu ne sont-elles sublimes qu'à l'ouverture de leurs séances..... Si l'Espagne a ses combats de taureaux, si Rome a eu ses gladiateurs, Paris s'enorgueillit de son Palais-Royal dont les agaçantes roulettes donnent le plaisir de voir couler le sang à flots, sans que les pieds du parterre risquent d'y glisser..... Essayez de jeter un regard furtif sur cette arène..... Entrez !

Quelle nudité !..... Les murs, couverts d'un papier gras à hauteur d'homme, n'offrent pas une image qui puisse rafraîchir l'âme, pas même un clou pour faciliter le suicide..... Le parquet est toujours malpropre. Une table ronde occupe le centre de la salle ; et la simplicité des chaises de paille pressées autour de ce tapis où d'or, annonce une curieuse indifférence du luxe chez ces hommes qui viennent périr là pour la fortune et pour le luxe. Cette antithèse humaine est établie partout où l'âme réagit puissamment sur elle-même. L'amoureux veut mettre sa maîtresse dans la soie, la revêtir d'un moelleux cachemire, et la plupart du temps, il la possède sur un grabat. L'ambitieux rêve de demeurer au faite du pouvoir, en s'aplatissant dans la boue d'une révérence. Le marchand vit dans une boutique humide et malsaine, en an..... Y a-t-il enfin, excepté la vue des cuisines et l'odeur des cabarets, chose plus délicate que l'homme de plaisir ?..... Singulier problème !..... L'homme signe son impuissance dans tous les actes de sa vie ! Il n'est jamais ni tout-à-fait heureux, ni complètement misérable.....

Au moment où le jeune homme entra dans le salon, quelques joueurs s'y trouvaient déjà..... Trois vieillards, à tête chauve étaient nonchalamment assis autour du tapis vert. Leurs visages de plâtre, impassibles comme ceux des diplomates, révélaient de âmes blasées, des cœurs qui, depuis longtemps, avaient désappris de palpiter, en risquant même les biens paraphernaux d'une femme.....

Un jeune Italien, aux cheveux noirs, au teint olivâtre, était accoudé traqueusement au bout de la table, et paraissait écouter ces pressentiments secrets qui crient fatalement à un joueur : Oui, Non. Cette tête méridionale respirait l'or et le feu.

Sept ou huit spectateurs, debout, rangés de manière à former une galerie, attendaient les scènes que leur prépareraient les coups du sort, les figures des acteurs, le mouvement de l'argent et des râteaux. Ces observateurs étaient là, silencieux, immobiles. Attentifs, des œufs dans la Grève, quand le bourreau tranche une tête.

Un grand homme sec, en habit râpé tenait un registre d'une main, et de l'autre, une épinglette pour marquer les passages de la rouge ou de la noire. C'était un de ces Tantales modernes qui vivent en marges de toutes les jouissances de leur siècle ; un de ces avarés sans trésor qui jouent en idée une mise imaginaire, espèce de fou raisonnable, en se misant en ses misères en caressant une épouvantable chimère.

Puis, en face de la banque, un ou deux de ces fins spéculateurs, experts des chances du jeu, et semblables à d'anciens forçats qui ne s'effraieraient plus des galères, étaient venus là pour hasarder trois coups et remporter immédiatement le gain probable dont ils vivaient.

Deux vieux garçons de salle se promenaient nonchalamment les bras croisés, regardant aux carreaux, par intervalles, comme pour montrer aux passans leurs plates figures, en guise d'enseignes. Le tailleur et le banquier venaient de jeter sur les nœuds ce regard blême qui les tue, disaient d'une voix grêle :

— Faites le jeu !.....

Quand le jeune homme ouvrit la porte..... Alors le silence devint en quelque sorte plus profond, et les têtes se tournèrent vers le nouveau venu par curiosité. Mais, chose inouïe, les vieillards émués, les employés pétrifiés, les spectateurs, et même l'Italien fanatique, tous éprouvèrent, à l'aspect de l'inconnu, je ne sais quel sentiment épouvantable.

Ne faut-il pas être bien malheureux pour obtenir de la pitié, bien faible pour exciter une sympathie, ou bien sinistre pour faire frissonner les âmes dans cette salle où les douleurs doivent être muettes, la misère gaie, le désespoir décent ?..... Eh bien ! il y avait de tout cela dans la sensation neuve qui remua tous ces cœurs glacés quand le jeune homme entra ; mais les bourreaux n'ont-ils pas quelquefois pleuré sur les vierges caressantes dont la Révolution leur ordonna de couper les blanches têtes. Au premier coup d'œil les joueurs lurent sur le visage du novice quelque horrible mystère.....

Ses jeunes traits étaient empreints d'une grâce nébuleuse. Dans son regard, il y avait bien des efforts trabisibilités des espérances trompées ! La même impassibilité du suicide donnait à son front une pâleur mate et malade. Un sourire amer dessinait de légers plis dans les coins de sa bouche. Il y avait sur toute sa physionomie une désignation qui faisait mal à la voir.

Un quel secret génie scintillait au fond de ses yeux voilés par la fatigue d'une orgie ; car la débâche marquait de son sale cachet cette noble figure, jadis pure et brillante, maintenant dégradée. Les médecins auraient pu, être attribué à des lé-

sions au cœur ou à la poitrine, le cercle jaune qui encadrait les paupières et la rougeur dont les joues étaient marbrées ; tandis que les poètes eussent voulu reconnaître, à ces signes, les ravages de la science, les traces de nuits passées à la lueur d'une lampe studieuse. Mais une passion plus mortelle que la maladie, une maladie plus imputoyable que l'étude et le génie, altéraient cette jeune tête, contractant ces muscles vivaces, tordaient ce cœur, sur lesquels la débauche, l'étude et la maladie n'avaient que difficilement mordu.

Comme, lorsqu'un célèbre criminel arrive au bain, les condamnés l'accueillent avec respect, ainsi tous ces démons humains, experts en tortures, saluèrent une douleur inouïe, une blessure dont ils soupçonnaient par instinct la profondeur ; et reconnuèrent un de leurs princes, à la majesté de sa courte ironie, à l'élégante misère de ses vêtements.....

Le jeune homme avait bien un frac de bon goût ; mais la jonction de son gilet et de sa cravate était trop savamment maintenue pour qu'on le supposât possesseur d'une chemise. Ses mains, jolies comme des mains de femme, étaient d'une douceuse propreté. Depuis deux jours, il ne portait plus de gants..... Ce diagnostic disait tout.....

Si le tailleur et les garçons de salle eux-mêmes frissonnèrent, c'est que les rayons de l'inconnue florissaient par vestiges dans ses formes grêles et fines, dans ses cheveux blonds et rares, naturellement bouclés..... Cette figure avait encore vingt-cinq ans, et..... paraissait y être un accident. La verte vie de la jeunesse y luttait encore avec les rages de l'impuissance lubricité. Les ténèbres et la lumière, le néant et l'existence s'y combattaient en produisant tout à la fois de la grâce et de l'horreur. Le jeune homme se présentait là comme un ange sans rayons, égaré dans sa route ; aussi, tous ces professeurs émérites de vice et d'infamie, semblaient à une vieille femme dédentée, prise de pitié à l'aspect d'une ravissante fille qui s'offre à la corruption, avaient l'air de lui crier :

— Le marche droit à la table. Et, s'y tenant debout, il jeta sans calcul, sur le tapis, une pièce d'or qu'il avait dans la main ; puis, abhorrant, comme les âmes fortes, de chicaneries incertitudes, il lança sur le tailleur un regard à la fois turbulent et calme.

L'intérêt de ce coup était si puissant, que les vieillards ne firent pas de mise ; mais l'Italien, saisissant avec le fatalisme de la passion une idée qui lui souriait monta sa masse d'or en opposition au jeu de l'inconnu.

Le banquier oublia de dire ces phrases qui se sont à la longue converties en un cri rauque et intelligible.

— Le jeu est fait !.....

— Rien ne va plus.....

Le tailleur étala les cartes en paraissant souhaïter bonne chance au nouveau venu, indifférent qu'il était à la perte ou au gain fait par les entrepreneurs de ces sombres plaisirs.

Tous les yeux, arrêtés sur les cartons fatidiques, étincelaient ; car les spectateurs voyaient en drame de la dernière scène d'une belle vie dans cette pièce d'or..... Mais, malgré l'attention avec laquelle ils regardèrent alternativement le jeune homme et les cartes, ils ne purent apercevoir aucun symptôme d'émotion sur sa figure froide et résignée.

— Rouge perd !..... dit officiellement le tailleur. Une espèce de rale sourd sortit de la poitrine de l'Italien lorsqu'il vit tomber le paquet de billets que lui jeta le banquier. Quand au jeune homme, il ne comprit sa ruine qu'au moment où le râteau s'allongea pour ramasser son dernier napoleon. L'ivoire fit un fleche, alla se réunir au tas d'or étalé devant la caisse. L'inconnu ferma les yeux d'un coup, ses lèvres blanchirent, mais il releva bientôt ses paupières, sa bouche reprit une rougeur de corail ; il affecta l'air d'un Anglais pour qui la vie n'a plus de mystères ; et disparut sans mendier une consolation par un de ces regards déchirants que les joueurs au désespoir lancent assez souvent sur la galerie taciturne dont ils sont entourés.

Que d'événements se passent dans l'espace d'une seconde, et quel abîme est donc la cerce humaine !.....

— Voilà pourtant une destinée !..... dit en souriant le croupier, après un moment de silence, en tenant cette pièce d'or entre le pouce et l'index, et la montrant aux assistants.

— C'est un cerveau brûlé qui va se jeter à l'eau ! répondit un habitué ; car tous les joueurs se connaissent.

— Bah ! s'écria le garçon de bureau, en prenant une prise de tabac.

— Si nous avions imité monsieur ?..... dit un des vieillards à ses collègues, en désignant l'Italien ; hein ?.....

Tout le monde regarda l'heureux joueur dont les mains tremblaient en comptant ses billets de banque.

— J'ai entendu, di-il, une voix qui me criait dans l'oreille : Le Jeu aura raison contre le désespoir de ce jeune homme !.....

— Ce n'est pas un jeu !..... reprit le banquier. Autrement il aurait fait tous coups de son argent pour se donner plus de chances !.....

Le lendemain toute une famille pleurait la perte d'un jeune homme de 22 ans qui longtemps avait fait son orgueil..... on avait trouvé son corps dans la Seine.....

AVIS.

Toutes les personnes qui recevront le journal sans avoir envoyé leur nom seront considérées comme souscripteurs, s'il gardent les deux premiers numéros. Ceux qui ne veulent point souscrire sont priés de les renvoyer avec leur refus.

AVERTISSEMENTS.

LE SOUSSIGNÉ, menuisier et charbon à St. Charles Village Debartzch, prévient le public qu'il a, Charles, en ce moment, un joli assortiment de voitures d'été, Cabriolets, petites Charettes et autres ; il tient aussi des meubles, tel que : Couchettes, Bureaux, Commodes, et en général tous les meubles nécessaires dans un ménage. Il se chargera de toutes les commandes relatives à son métier, comme aussi de peindre les voitures, et autre objets. Le tout avec goût et à des prix modérés. Il donnera toute facilité aux acheteurs, et prendra en paiement toute sorte de marchandises. St. Charles, 7 Mars, 1833. D. VALIERE.

LES SOUSSIGNÉS, tanneurs à St. Charles Village Debartzch, annoncent au public, qu'ils tiennent toujours un assortiment complet de cuirs de veaux, de vaches &c. noirs et rouges, pour toute sorte d'usage et très bien confectionnés, à des prix très modérés. Ils prennent en échange de leurs marchandises des peaux vertes ou brutes, et achètent celles qu'on leur présente, à des prix raisonnables. L. BISSONNET. N. BISSONNET. St. Charles, 7 Mars, 1833.

A VENDRE

L'AMIALE ET EN VENTE PRIVÉE.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre de gré à gré, les propriétés ci après désignées : — 1o. Un verger de la contenance de quatre arpens et demi de terre, situé dans la paroisse et à la montagne de St. Hilaire sur le quel sont 300 pommiers en valeur et de bonne qualité.

2o. Une prairie située à la rivière des Hurons de St. Jean Baptiste, de la contenance d'environ douze arpens de bonne terre.

3o. Une terre située à la troisième concession de St. Charles, de la contenance de quatre-vingt-dix arpens, toute en valeur et de bon rapport.

4o. Une autre terre située en la quatrième concession de la dite paroisse de St. Charles, de trois arpens un quart de large, sur soixante et un et demi de haut sur laquelle se trouvent un beau bois en toute valeur, et deux sucreries. Dans ces soixante et un arpens, sont compris vingt et un arpens de terre à prairie, défébrée. Sur cette terre sont deux granges, l'une de quatre-vingt-dix pieds et l'autre de trente, un écu de quatre-vingt-dix pieds et la moitié de six pieds de long sur vingt de large, toute entourée de madiers et parfaitement achevée. Tous les bâtiments ci dessus désignés sont neufs à l'exception de la maison.

Le soussigné se propose aussi de vendre les bâtiments et les terres, tous les animaux qui y sont actuellement savoir : quinze vaches, cinq paires de bœufs, quarante moutons &c. et une quantité d'instruments d'agriculture tels que charnues, herbes et autres.

Il donnera des facilités pour une partie du paiement moyennant de bonnes sûretés. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Duvert notaire à St. Charles, ou au Soussigné en son domicile aussi à St. Charles Village Debartzch. A. DUCHARME. St. Charles, 5 Mars, 1833.

Pâte Mimine d'Haiti,

ou trésor de la Barbe.

POUR DONNER UNE COUPE SUPERIEURE AUX RASOIRS.

L'EMPRESSEMENT du public à acheter cette excellente composition, importée de l'île St. Domingue, prouve son impopularité supérieure sur toutes celles qui ont été mises en vente jusqu'à ce jour. Il justifie les éloges qu'en ont fait les Journaux des États-Unis, et les nombreux personnes qui l'ont employé. Sa propriété consiste à donner sans recourir aux pierres ni aux meules, qui usent les lames et finissent par leur ôter la trempe. Ainsi, il suffit d'un cuir et d'une boîte de pâte, qui peut durer plusieurs années, pour entretenir soi-même ses rasoirs dans le meilleur état ; ce qui est avantageux et très commode, surtout en voyage.

Se vend à St. Charles chez Mr. Durocher marchand, qui offre aussi au public un assortiment complet de marchandises de toutes sortes.

Le prix de la boîte MIMINE est de 30 sous. On trouvera avec la boîte une indication sur la manière de s'en servir.

St Charles, 23 Fev. 1833.



LE SOUSSIGNÉ, marchand chapelier à St. Charles Village Debartzch, annonce au public qu'il tient un bel assortiment de chapeaux, pour dames et messieurs ; ses chapeaux sont de première qualité et de toutes les sortes. Feutre, Castor, Loure, Rat-Musqué &c. Le soussigné prend en paiement toutes fourrures et pelletteries, et les achète à un prix raisonnable. J. JACQUES. St. Charles 7 Mars 1833.

MR. FORTIN, Imprimeur de l'Echo du pays informe le public qu'il tient en vente un assortiment de livres de dévotion qu'il instruit, tels que : — Paroissien-romain, petit paroissien, cantiques, imitation de Jesus, Christ, &c. Alphabet, Calendriers, Almanachs, &c. Tous à des prix très modérés. Mr. Fortin se chargera d'exécuter tout ouvrage d'impression, tel que livres, registres, contrats &c. Et il espère que le public sera satisfait de son exécution et de la modicité de ses prix. St. Charles, 28 Fev. 1833.

A. C. FORTIN. Imprimeur et Propriétaire.